

Commune du Gault-Saint-Denis

.....
Séance du 23 Avril 2018
.....

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

Date de convocation
10/04/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois avril à 20h02, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Valérie ARNOULT, Maire.

Présents :

Mme ARNOULT Valérie, Maire, M. FOUCHER Jean-Luc, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M. GOUSSARD Alain, M. BESNARD Xavier, M. CHERAMY Damien, M. COLLARD Sylvain, M. DARMIGNY Bertrand, Mme JUTEAU Gisèle, Mme LELIARD Sabrina, M. MESLARD Philippe, M. MOREAU Benoist, M. PAILLEAU Stéphane, M. WISSOCQ Eric

Secrétaire de séance : M. Stéphane PAILLEAU

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS DE RESULTAT BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la présidence de Mme Gisèle JUTEAU,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
Constate que le compte administratif fait apparaître :

- a) Un excédent d'investissement de clôture 2017 de 22 764.25 €
- b) Un excédent de fonctionnement de clôture de 199 176.14 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (**13 POUR** : V. ARNOULT, JL. FOUCHER, C. JOUANNET-LEFRANC, A. GOUSSARD, S. PAILLEAU, E. WISSOCQ, S. COLLARD, G. JUTEAU, P. MESLARD, D. CHERAMY, S. LELIARD, B. DARMIGNY, X. BESNARD et **1 CONTRE** : B. MOREAU) **APPROUVE** les affectations de résultats du budget communal

Le Conseil Municipal
DECIDE, à la majorité (**6 POUR** : V. ARNOULT, JL. FOUCHER, C. JOUANNET-LEFRANC, A. GOUSSARD, S. PAILLEAU, E. WISSOCQ **4 CONTRE** : S. COLLARD, G. JUTEAU, B. MOREAU, P. MESLARD et **4 ABSTENTIONS** : D. CHERAMY, S. LELIARD, B. DARMIGNY, X. BESNARD)

- 1) De reprendre au Budget Primitif 2018, en section d'investissement, à la ligne 001, en recettes l'excédent d'investissement de clôture 2017 de 22 764.25 €
- 2) De reprendre au Budget Primitif 2018, en section de fonctionnement, à la ligne 002, en recettes l'excédent de fonctionnement de clôture 2017 de 199 176.14 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 Avril 2018 pour une réunion ordinaire et le vote des opérations budgétaires. Lors de cette dernière, Mme la Maire a décidé de reporter ces votes au 23 Avril 2017, car tous les éléments budgétaires n'avaient pas été communiqués à la commune (Compte de Gestion...)

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives,

DECLARE à la majorité (**13 POUR** : V. ARNOULT, J.L. FOUCHER, C. JOUANNET-LEFRANC, A. GOUSSARD, S. COLLARD, E. WISSOCQ, S. PAILLEAU, P. MESLARD, S. LELIARD, G. JUTEAU, X. BESNARD, B. DARMIGNY, D. CHERAMY et **1 CONTRE** : B. MOREAU) que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

M. MOREAU s'interroge sur l'augmentation des cotisations. M. FOUCHER lui explique que cette hausse est due au différentes cotisations d'urbanisme, auxquels la commune n'adhérait pas auparavant.

M. MOREAU précise que le legs de **M. Boulain** doit apparaître sur la ligne du CCAS ; une décision modificative pourra être faite en ce sens ultérieurement.

M. CHERAMY demande des précisions quant au contenu du chapitre 23.

M. MOREAU demande si une délibération a été prise concernant le Diagnostic Amiante par la SOCOTEC, ainsi que le CT. Une vérification sera faite afin de savoir s'il est nécessaire de prendre une délibération sur ce point.

M. MOREAU demande par ailleurs quand a été réglé le prestataire créacom qui avait réalisé le relevé topographique de Plancheville.

Mme LELIARD demande si une ligne n'était pas prévue pour l'achat d'un photocopieur. Mme La Maire répond que le photocopieur semble encore en état de fonctionnement.

M. COLLARD ajoute que les RAR (Restes à Réaliser) doivent figurer dans les affectations de résultats ; il faut les y déduire. Il estime que la Trésorerie pourrait faire l'affectation de résultat dans ses circonstances particulières.

Selon lui, l'idéal serait de ne pas s'encombrer avec des RAR.

M. MOREAU quant à lui, s'étonne que le montant des RAR ne correspondent pas au montant des estimations.

Après lecture et observation le Budget Primitif Communal est passé au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité (**6 POUR** : V. ARNOULT, J.L. FOUCHER, C. JOUANNET-LEFRANC, A. GOUSSARD, S. PAILLEAU, E. WISSOCQ **4 CONTRE** : S. COLLARD, P. MESLARD, B. MOREAU, G. JUTEAU et **4 ABSTENTIONS** : X. BESNARD, B. DARMIGNY, D. CHERAMY, S. LELIARD) **APPROUVE** le budget primitif communal 2018

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal,

Décide, à la majorité (**13 POUR** : V. ARNOULT, J.L. FOUCHER, C. JOUANNET-LEFRANC, A. GOUSSARD, S. COLLARD, D. CHERAMY, G. JUTEAU, P. MESLARD, S. PAILLEAU, E. WISSOCQ B. MOREAU, S. LELIARD, X. BESNARD et **1 CONTRE** : B. DARMIGNY) de maintenir le taux des taxes.

TAXES	TAUX	PRODUITS
TH	8.48 %	50 176.00 €
TFB	16.06 %	69 524.00 €
TFNB	32.53 %	58 619.00 €

Soit un produit fiscal attendu de : 178 319.00 €.

Mme JOUANNET-LEFRANC se réjouit que les taxes communales soient bien en dessous du niveau

départemental. M. COLLARD répond en précisant que ces taux départementaux sont globaux et ne prennent pas en compte les strates démographiques.

M. GOUSSARD explique qu'a contrario, les taux des taxes foncières sur le non-bâti sont les plus élevées. Enfin, M. MOREAU évoque la probable nécessité d'augmenter les taxes prochainement, si le budget de l'eau venait à être dissout.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS DE RESULTAT BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Mme Gisèle JUTEAU,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constata que le compte administratif fait apparaître :

a) Un excédent d'investissement de clôture 2017 de 72 837.45 €

b) Un excédent de fonctionnement de clôture de 72 711.30 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (**9 POUR** : V. ARNOULT, JL. FOUCHER, C. JOUANNET-LEFRANC, A. GOUSSARD, S. PAILLEAU, E. WISSOCQ, P. MESLARD, S. LELIARD, X. BESNARD **2 contre** : B. MOREAU, S. COLLARD et **2 ABSTENTIONS** : G. JUTEAU, B. DARMIGNY, D. CHERAMY) **APPROUVE** les affectations de résultats du budget eau-assainissement

Le Conseil Municipal

DECIDE, à la majorité (**12 POUR** : V. ARNOULT, JL. FOUCHER, C. JOUANNET-LEFRANC, A. GOUSSARD, S. PAILLEAU, E. WISSOCQ, S. COLLARD, G. JUTEAU, P. MESLARD, D. CHERAMY, S. LELIARD, X. BESNARD **1 CONTRE** : B. MOREAU, et **1 ABSTENTION** : B. DARMIGNY)

1) De reprendre au Budget Primitif 2018, en section d'investissement, à la ligne 001, en recettes l'excédent d'investissement de clôture 2017 de 72 837.45 €

2) De reprendre au Budget Primitif 2018, en section de fonctionnement, à la ligne 002, en recettes l'excédent de fonctionnement de clôture 2017 de 72 711.30 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION EAU-ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif eau-assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif eau-assainissement de l'exercice 2017,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives,

DECLARE, à la majorité (**12 POUR** : V. ARNOULT, JL. FOUCHER, C. JOUANNET-LEFRANC, A. GOUSSARD, S. PAILLEAU, E. WISSOCQ, S. COLLARD, G. JUTEAU, P. MESLARD, D. CHERAMY, S. LELIARD, X. BESNARD **1 CONTRE** : B. MOREAU, et **1 ABSTENTION** : B. DARMIGNY) que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU-ASSAINISSEMENT

M. WISSOCQ souhaite que le budget soit mieux monté à l'avenir.

M. COLLARD évoque l'idée de créer une commission finances réduite.

M. CHERAMY précise à Mme La Maire et aux Adjointes qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter s'il y a besoin d'un coup de main ponctuellement.

Mme La Maire évoque les difficultés auxquelles la Mairie a dû faire face ces derniers mois ainsi que les difficultés pour obtenir les documents budgétaires de la part de la trésorerie. A titre d'information les compte de gestion ne sont arrivés que le jeudi 19 avril en Mairie

Après lecture et observation le Budget Primitif Communal est passé au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité (**10 POUR** : V. ARNOULT, JL. FOUCHER, C. JOUANNET-LEFRANC, A. GOUSSARD, S. PAILLEAU, E. WISSOCQ, P. MESLARD, G. JUTEAU, X. BESNARD, S. LELIARD **2**

CONTRE : S. COLLARD, B. MOREAU, et **2 ABSTENTIONS** : B. DARMIGNY, D. CHERAMY)

APPROUVE le budget primitif eau-assainissement 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, est informé

- M. MOREAU demande à ce que le projet de Réhabilitation de la boulangerie soit présenté en Conseil Municipal.
- M. MESLARD demande s'il y a des plans. M. GOUSSARD explique que c'est en cours, mais qu'il n'y a rien de concret.
- Mme ARNOULT explique que l'architecte est entré en contact avec les propriétaires et que des plans viendront prochainement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé avec nous les membres présents.

Fin de la séance : 22H15

SIGNATURES

Madame Valérie ARNOULT	
Madame Claude JOUANNET-LEFRANC	
Monsieur Jean Luc FOUCHER	
Monsieur Alain GOUSSARD	
Monsieur Sylvain COLLARD	
Monsieur Stéphane PAILLEAU	
Madame Sabrina LELIARD	
Monsieur Philippe MESLARD	
Monsieur Damien CHERAMY	
Monsieur Eric WISSOCQ	

Monsieur Xavier BESNARD	
Monsieur Benoist MOREAU	
Madame Gisèle JUTEAU	
Monsieur Bertrand DARMIGNY	